



**École Rose-des-Vents**  
70, montée du Village  
St-Joseph-du-Lac (Qc) J0N 1M0

---

PROCÈS-VERBAL de la séance du Conseil d'établissement de l'école Rose-des-Vents, tenue le 13 mars 2017, à 19 h, au salon du personnel.

Étaient présent(e)s : Guylaine Labbé, Suzie Boivin et Joëlle Lafrance-Paiement, enseignantes, Isabelle Martel, directrice, Roxanne Boulard, secrétaire, Nicolas Villeneuve, représentant de la communauté, Julie Anowski, Nicholas Jolin et Luc Sabourin, parents

Étaient absent(e)s : Isabelle Masson, enseignante, Christine Groleau et Vanessa Gagnon, parents et Martine Maheux, technicienne en service de garde

**1. MOT DE BIENVENUE**

En l'absence de Mme Groleau, Mme Anowski animera la rencontre et ouvre la séance du Conseil à 19 h.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

On demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour ; soit OOPC : cueillette d'informations.

**CE-16-17 / 028** **IL EST PROPOSÉ** par Mme Lafrance-Paiement d'approuver l'ordre du jour, avec la modification demandée.

**Adopté à l'unanimité**

**3. QUESTION DU PUBLIC**

S/O

**4. Adoption du procès-verbal du 13 février 2017**

Le procès-verbal est remis séance tenante, les membres en prendre connaissance.

**CE-16-17 / 029** **IL EST PROPOSÉ** par Mme Labbé d'adopter le procès-verbal du 13 février dernier, tel que présenté.

**Adopté à l'unanimité**

**5. Suivi au procès-verbal du 13 février 2017**

Concernant le point du transport scolaire de la dernière rencontre, il est mentionné qu'un courriel a été envoyé aux parents vendredi dernier et Mme Martel n'a eu qu'un seul retour à ce sujet, nous n'avons pas reçu d'autres commentaires de la part des parents pour l'instant.

En lien avec le gala reconnaissance pour les parents bénévoles, Mme Lavigne a été informé qu'elle a été choisie en tant que parent honoré de notre école. Puisqu'elle est présente à la rencontre et que nous ne souhaitons pas lire le texte de remerciements devant elle, il sera envoyé aux membres par courriel.

## 6. Constitution du C.E.

Pour la constitution du C.E. de cette année, une dérogation avait été demandée à la Commission scolaire afin de passer de 12 membres à 10 membres. Cette dérogation a été octroyée pour une année. Mme Martel demande donc aux membres s'ils souhaitent continuer avec cette composition ou s'ils désirent la modifier.

Il est demandé quels étaient les postes coupés dans la constitution du C.E. de cette année ? On répond qu'il s'agissait d'un siège parent et un siège pour un membre du personnel. Les enseignantes mentionnent qu'elles aimeraient laisser la composition telle quelle. Les parents sont du même avis, puisque si on se fie à l'assemblée générale, peu de parents y sont présents, d'année en année.

## 7. Grille-matières 2017-2018

Un document présentant la grille-matières 2017-2018 pour l'école Rose-des-Vents est remis et présenté, globalement, aux membres. Mme Martel explique que la grille suit le régime pédagogique et fait état de certaines informations. Elle mentionne qu'en 6<sup>e</sup> année, à notre école, le seul programme offert est celui d'anglais intensif. Les parents des élèves de 5<sup>e</sup> année ont été rencontrés afin de leur expliquer le programme qui sera enseigné à leurs enfants en 6<sup>e</sup> année. La grille-matières des classes spécialisées est également présentée.

**CE-16-17 / 030**      **IL EST PROPOSÉ** par Mme Boivin d'adopter la grille-matières pour l'année 2017-2018, telle que présentée.

**Adopté à l'unanimité**

## 8. Convention de gestion : résultats étape deux

Un suivi des cibles 2016-2017, à jour, est remis et présenté aux membres, pour la deuxième étape. Celui-ci fait état des cibles visées versus les résultats obtenus pour les différentes étapes. Seuls les résultats des élèves de 6<sup>e</sup> année ne sont pas présentés, car la fin de leur deuxième étape était plus tard que celle des autres.

Mme Martel mentionne que l'étape s'est bien déroulée, la cible en mathématiques est atteinte par tous.

## 9. Cadre local d'organisation du SDG et des dîneurs

Les deux cadres ne sont pas présentés ce soir, ils le seront à la prochaine rencontre et devront être entérinés par le Conseil. Mme Martel mentionne que Mme Maheux et elle-même travaillent présentement à la mise à jour de ces documents. À cet effet, Mme Martel souhaite recueillir les commentaires et suggestions des membres ce soir.

Il est mentionné par les parents, que les sorties lors des journées pédagogiques sont dispendieuses. On répond que lors des journées pédagogiques, l'école doit présenter deux offres de service aux parents. Lors des sorties, on doit charger des frais de garde de 16 \$ en plus des coûts liés au transport et aux activités, s'il y a lieu. Malgré les coûts, selon le nombre d'inscriptions que nous recevons aux sorties lors des journées pédagogiques, celles-ci semblent plutôt populaires à notre école.

Il est également demandé si c'est le C.E. qui décide du ratio d'élèves dont les surveillants et les éducateurs en service de garde ont la charge. Il est répondu que non, les ratios proviennent de la Commission scolaire.

## **10. Suivi budget et modification au procès-verbal de janvier 2017**

Un tableau explicatif des fonds spéciaux pour l'année 2016-2017, à jour, est remis aux membres. Mme Martel en fait également la présentation et fournit des explications sur certains montants. Entre autres, elle explique que plusieurs fonds ne sont pas encore réellement déposés dans le compte de l'école ou que certaines dépenses ne sont pas encore déduites (gestion interne). De plus, l'achat des Chromebook, fait avec l'argent amassé lors de la vente des chocolats à l'automne, devra être fait avant le 31 mars 2017.

Une fois les corrections faites, on demande quel est le solde réel des fonds spéciaux. Mme Martel mentionne qu'un courriel sera envoyé à tous les membres afin de donner une information juste.

Concernant le procès-verbal du mois de janvier dernier, une modification a dû y être apporté. Une copie de la page du procès-verbal contenant la modification est remise aux membres. Celle-ci concerne le point 6 (budget révisé), trois phrases ont été ajoutées à ce point et il s'agit surtout d'informations techniques face aux explications données par Mme Martel au sujet du budget révisé.

**CE-16-17 / 031**      **IL EST PROPOSÉ** par M. Jolin d'adopter le procès-verbal, modifié, du 16 janvier 2017.

**Adopté à l'unanimité**

## **11. Suivi de la clientèle**

De la maternelle à la 6<sup>e</sup> année, excluant les classes spécialisées, nous avons 274 élèves en prévision pour l'année 2017-2018, en date d'aujourd'hui. Présentement à l'école, en 2016-2017, nous avons 257 élèves.

Plusieurs questions sont posées quant à la composition des classes, les classes multi-âge et les classes de 6<sup>e</sup> année. Mme Martel répond que ce n'est pas la direction de l'école qui décide du nombre de classes que nous aurons par niveau, cette décision provient de l'organisation scolaire de la Commission scolaire. L'organisation scolaire décide également du nombre de groupes de préscolaire et de soutien personnel (CSP) que nous aurons l'an prochain.

## **12. Souper de juin**

Pour la dernière rencontre de l'année du C.E., Mme Martel suggère qu'elle se déroule au restaurant Les Papilles Émergentes du centre de formation professionnelle l'Émergence, de la CSSMI. Ce sont les élèves du D.E.P. en cuisine qui concoctent les repas. Elle demande aux membres s'ils sont intéressés et puisque tous sont en accord avec ce choix de restaurant, ils vérifient les dates où le restaurant est ouvert et font un choix en précisant leur préférence de un à trois. Mme Boulard appellera pour faire la réservation et confirmera la date aux membres par courriel.

## **13. Rapport des enseignants**

Un professeur de karaté est venu faire une présentation d'une heure par groupe, auprès des groupes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année afin d'expliquer les valeurs véhiculées par ce sport, en faire une démonstration, etc. Les classes de 3<sup>e</sup> année et de 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> année multi-âge auront aussi cette présentation, gratuite.

Les groupes de 3<sup>e</sup> année et 2<sup>e</sup>- 3<sup>e</sup> année multi-âge ont été sélectionnés pour une activité éducative au Bois de Belle-Rivière nommée « Rencontre avec un trappeur ». Cette sortie aura lieu le 16 mars prochain, le transport et l'animation sont inclus, cette activité est gratuite et aura lieu pendant les heures de classe. Celle-ci sera possible grâce à l'organisme GUEPE afin d'en apprendre plus sur la faune du Québec.

Les enseignantes ajoutent que la deuxième étape est maintenant terminée, les bulletins sont donnés, tout s'est bien déroulé.

#### **14. Rapport de la représentante du service de garde**

En l'absence de Mme Maheux, Mme Martel donne les informations suivantes :

Lors de la pédagogie du 6 mars dernier, une sortie avait lieu à la cabane à sucre des sportifs et des activités étaient organisées sous le thème des sucres pour les élèves qui restaient à l'école.

Il y a un changement d'activité pour la pédagogie du 30 mars 2017, la sortie prévue au Funtropolis est remplacée par une sortie au centre d'Escalade Clip 'n climb. Lors de cette même journée, des activités auront lieu sous le thème « 1, 2, 3 Go ! » à l'école.

De plus, le service de garde accueillera une stagiaire du 24 mars au 10 mai 2017, en collaboration avec le CEGEP Lionel-Groulx.

#### **15. Rapport de la direction**

Nous en sommes maintenant à la troisième étape de l'année, on ajoute du service à l'élève, au besoin, il s'agit d'une étape importante, donc tout le monde travaille fort. Une attention est portée aux élèves en difficulté. En cette troisième étape, les élèves de 6<sup>e</sup> année sont dans la partie linguistique (anglais) de leur année scolaire.

La remise des certificats de reconnaissance pour la deuxième étape a eu lieu le 10 mars dernier, les élèves méritants se sont rendus au gymnase, ont eu droit à une collation, un jus et ont reçu leurs certificats. De plus, cinq cartes-cadeaux chez Renaud-Bray ont été tirées au hasard, parmi les méritants. Ce fut un beau moment.

Les billets de bonne conduite seront bientôt instaurés à l'école. Le but étant le renforcement positif, ceux-ci pourront également annuler des contraventions. Il y aura également des ambassadeurs sous peu, soit des élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année qui pourront animer des activités avec de plus jeunes élèves. Les ambassadeurs sont formés par les T.E.S.

Concernant le service de garde, sur l'heure du dîner, il y aura une proposition d'activités différentes à chaque jour (*Just dance*, improvisation, artisanat, etc.).

La finale de notre secteur de la Commission scolaire aura lieu la semaine prochaine, soit le 22 mars, à l'école secondaire Liberté-Jeunesse, en soirée. Mme Martel y sera présente en tant que juge.

#### **16. Rapport du représentant du comité de parents**

Lors de la dernière rencontre du comité de parents, beaucoup de questions ont été posées face aux journées de tempête, entre autres face au fait qu'elles étaient souvent reportées ou annulées. Une proposition a donc été déposée par le Comité aux commissaires.

Le portail parent de la CSSMI sera bientôt modifié ; une présentation a été faite à ce sujet au comité de parent. Cette nouvelle interface aurait plusieurs avantages : il ne serait plus nécessaire de passer par le bureau virtuel, ce serait plus facilitant pour les parents, modernisé, plus évident au premier regard et certaines informations pourraient être communiquées aux écoles par l'interface.

### 17. Rapport de la représentante de l'OPP

Le carnaval s'est bien déroulé le 24 février dernier, la température permettait la tenue de l'activité à l'extérieur. Il y avait moins d'activités que prévues, puisqu'il n'y avait pas assez de parents bénévoles pour tout faire (cinq parents). Les activités étaient surtout axées sur le hockey. Les « push-push » d'eau colorée qui permettaient de colorer la neige ont été très populaires. On prévoit donc récupérer les crayons feutres qui ne fonctionnent plus auprès des groupes de maternelle pour faire l'eau colorée l'an prochain.

### 18. Rapport du représentant de la communauté

S/O

### 19. OOPC : cueillette d'informations

Ce point concerne la répartition budgétaire pour les sommes distribuées selon les besoins, entre les établissements. Il y a deux ans, une entente triennale était signée pour les OOPC. Puisque nous sommes à l'an deux de cette entente, nous avons un document à compléter et renvoyer concernant la façon par laquelle la Commission scolaire répartit le budget. Mme Martel lit les perspectives aux membres et, à la demande de ceux-ci, ce qui a été voté il y a deux ans afin de pouvoir émettre des commentaires.

En résumé, voici le commentaire des membres : Il serait bien que le document soit plus allégé, plus concret face à l'application dans le milieu et qu'il utilise des termes plus communs pour la compréhension de tous.

### 20. Correspondance

S/O

### 21. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**CE-16-17 / 032**      **IL EST PROPOSÉ** par Mme Anowski que la séance soit levée à 20 h 49.  
**Adopté à l'unanimité**



Mme Christine Groleau  
**Présidente**



Mme Isabelle Martel  
**Directrice**